

a4ESSOR SAS

Société par action simplifiée au capital de 123.100 Euros
Siège social : 8 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers - France
RCS Nanterre 509 195 970

Procès-verbal de décisions des associés résultant de la consultation écrite des Associés du 28 juin 2024

Monsieur Lino Laganà, en sa qualité de représentant permanent de la société Leonardo S.p.A, Président de la société a4ESSOR SAS, société par actions simplifiée au capital de 123 100 Euros dont le siège social est situé 8 avenue des Louvresses, 92230 Gennevilliers (ci-après la « **Société** »), a procédé conformément à l'article 23 des Statuts de la Société à la consultation par correspondance des Associés sur les questions suivantes :

1. rapport du Président et rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
2. approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Affectation du résultat ;
3. rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce et décision à cet égard ;
4. nomination de M. Ettore Crovari en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Leonardo, en remplacement de M. Enzo Fortunato et,
5. pouvoirs pour les formalités.

Monsieur Lino Laganà déclare :

- avoir adressé à tous les Associés :
 - le texte des résolutions proposées ;
 - les comptes annuels ;
 - le rapport de gestion ;
 - les rapports du commissaire aux comptes ; et
 - un bulletin de vote reproduisant lesdites résolutions.
- avoir invité les Associés à lui retourner leur bulletin de vote dans les huit (8) jours suivant la réception de la lettre de consultation,
- avoir reçu les bulletins de vote de :
 - BITTIUM WIRELESS Ltd ;
 - INDRA SISTEMAS S.A. ;
 - LEONARDO S.p.A ;
 - RADMOR S.A. ;
 - ROHDE & SCHWARZ GmbH & Co. KG ; et
 - THALES SIX GTS France SAS.

que du dépouillement des bulletins de vote reçus au siège social de la Société dans les délais impartis il résulte que les votes suivants ont été émis sur les résolutions proposées.

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuvent les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés constatent que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net comptable de 57 817,18 euros.

Sur proposition du Président, les Associés décident d'affecter ce bénéfice net comptable dans son intégralité, soit 57 817,18 euros, au report à nouveau créditeur qui passera de 463 106,84 euros à 520 924,02 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuvent ledit rapport dans toutes ses dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition de l'Associé Leonardo en date du 5 avril 2024, les Associés de la Société décident d'approuver la nomination de Monsieur Ettore Crovari, en qualité d'Administrateur titulaire de l'Associé Leonardo à compter de ce jour, en remplacement de M. Enzo Fortunato.

CINQUIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Président déclare que les bulletins de vote signés par chaque Associé demeureront annexés au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été dressé par le Président, le présent procès-verbal qu'il a signé :

LE PRESIDENT

Leonardo S.p.A représentée par M. Lino Laganà

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lino Laganà', with a stylized, cursive script.

Gennevilliers, 29 Juillet 2024